

Fondation Ethos
Place Cornavin 2
Case postale
CH-1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55
F +41 (0)22 716 15 56
www.ethosfund.ch

9^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES MEMBRES

« Altes Tramdepot », Grosser Muristalden 6, 3006 Berne

Judi 1^{er} juin 2006 à 10h00

PROCES-VERBAL

En sa qualité de Président, J.-A. Schneider ouvre cette 9^{ème} Assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos et remercie chacune et chacun pour sa présence. Le nombre d'institutions représentées s'élève à 26. Celles-ci regroupent 90,35% de la fortune gérée.

Il constate que l'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

1. PROCES-VERBAL

J.-A. Schneider soumet le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2005 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

Vote

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité et sans modification.

2. ACTIVITÉS ET COMPTES 2005

2.1 Présentation des activités 2005 de la Fondation, ainsi que du rapport annuel et des comptes 2005

J.-A. Schneider et D. Biedermann présentent un résumé des activités de l'année passée. Le point marquant a été la transformation d'Ethos d'une fondation d'investissement du 2^{ème} pilier en une fondation classique. De manière générale, la Fondation Ethos se concentre dorénavant sur le but idéal de favoriser les investissements socialement responsables, alors que l'ensemble des activités de gestion ont été transférées à la société Ethos Services.

Parallèlement, Ethos a développé un nouveau partenariat avec la banque Pictet & Cie. Cela a permis de définir une méthodologie commune pour la gestion des portefeuilles durables et une collaboration pour leur marketing.

L'exercice actif des droits d'actionnaires s'est poursuivi. Il est fait mention des principales interventions aux assemblées générales d'actionnaires. Le succès de l'Ethos Engagement-Pool, un mandat de dialogue avec les sociétés confié par 6 caisses de pension à Ethos Services, est également relevé.

Ethos a poursuivi sa politique active de communication, en publiant des études sur le gouvernement d'entreprise et le reporting environnemental et social des sociétés suisses. Depuis janvier 2006, Ethos publie trimestriellement « Ethos Quarterly » et « Ethos Investment Focus ». Le service de news internet (env. 25 news par année) dispose maintenant de près de 700 abonnés.

Les comptes 2005 d'Ethos présentent un excédent de CHF 215'324. Le solde à disposition est de CHF 369'593. Il est envisagé de doter la réserve légale de CHF 200'000.

2.2 Rapport de l'organe de contrôle

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de contrôle qui figure aux pages 38 et 39 du rapport annuel. Aucune remarque n'est formulée.

2.3 Recommandation de l'Assemblée générale au Conseil de fondation concernant le rapport annuel, les comptes 2005 et la répartition de l'excédent

Aucune demande n'est formulée par l'Assemblée.

Vote :

L'assemblée générale recommande à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2005, les comptes 2005 et la répartition de l'excédent.

2.4 Présentation des projets futurs pour la Fondation

J.-A. Schneider rappelle qu'à l'avenir la Fondation va se concentrer sur son but idéal de favoriser les investissements socialement responsable. Le Conseil de fondation va revoir la Charte pour l'actualiser au nouveau but.

Il est également envisagé l'année prochaine l'organisation d'un « Ethos Day » à l'occasion des 10 ans de la Fondation. Il s'agira d'une journée de sensibilisation sur l'investissement responsable, regroupant conférences, groupes de travail et tables-ronde. La date du vendredi 21 septembre 2007 a été réservée à cet effet.

3. MODIFICATION DES STATUTS

3.1 But de la Fondation (Statuts : art. 3)

Il est rappelé que le but de la Fondation a dû être adapté pour pouvoir obtenir le statut de fondation sans but lucratif et, le cas échéant, l'exonération fiscale pour cause d'utilité publique.

Un document présentant ce changement statutaire a été envoyé aux membres avec l'invitation à l'Assemblée générale.

3.2. Conseil consultatif (Statuts : art. 7, 9, 11 et 13. Règlement : art. 7)

Comme cela a déjà été relevé sous point 2.1, la Fondation Ethos se concentre dorénavant sur un but idéal. A la suite de cette restructuration, le Conseil de fondation a été amené à revoir son rôle et ses activités. Le nouveau rôle du Conseil de fondation se recoupant avec la fonction du Conseil consultatif, il est proposé de supprimer le Conseil consultatif. Cela implique différentes modifications des statuts et du règlement.

Un document présentant ce changement statutaire a été envoyé aux membres avec l'invitation à l'Assemblée générale.

Vote:

L'assemblée générale recommande à l'unanimité la suppression du Conseil consultatif.

4. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

4.1 Anciens membres

L'ordre du jour de l'Assemblée générale présente les deux candidats qui sont proposés pour nomination au Conseil de fondation pour un mandat d'une année, à savoir MM. Kaspar Müller et Jacques Zwahlen.

Vote:

L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la nomination des deux anciens membres du Conseil de fondation, MM. Kaspar Müller et Jacques Zwahlen, pour un mandat d'une année.

4.2 Nouveaux membres

L'ordre du jour de l'Assemblée générale présente les deux nouveaux candidats qui sont proposés pour nomination au Conseil de fondation pour un mandat d'une année, à savoir Mme Colette Nova et M. Peter Gebhardt.

Vote:

L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la nomination des deux nouveaux membres du Conseil de fondation, Mme Colette Nova et M. Peter Gebhardt, pour un mandat d'une année.

5. NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

L'ordre du jour de l'Assemblée générale propose de recommander la nomination de PricewaterhouseCoopers comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

Vote:

L'Assemblée générale recommande à l'unanimité la nomination de PricewaterhouseCoopers comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

6. DIVERS

La date de l'Assemblée générale 2007 est fixée au vendredi 1^{er} juin 2007 à Berne.

7. EXPOSÉ

Mme Margit Osterloh, Professeure à l'Institut für Organisation und Unternehmenstheorien de l'Université de Zurich présente un exposé consacré au thème de grande actualité "Politique de rémunération : L'hypothèse de pouvoir ou du marché?".

Une discussion très animée suit cet exposé stimulant. La présentation (sous forme Power Point) est disponible auprès du secrétariat d'Ethos.

Clôture de l'Assemblée générale

Le Président clôt la séance à 12h30 et convie tous les participants à un apéritif et à un déjeuner.